



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance du 15 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, le Maire.

Nombre de membres

En exercice	19
Présents	13
Votants	13
dont Pouvoirs	03

Présents : Le Maire : C. Etchart

MM les Adjointes : A. Ducruet, A. Blanc, B. Duret, A. Costa

MM les Conseillers : C. Seifert, F. Merelle, E. Dubettier, P. Meylan, L.

Théraulaz,, C Mabut, JL Bocquet, A. Beauvais

Pouvoirs : J. Couté à A. Ducruet, C. Decroux à A. Blanc, C. Charra à JL Bocquet

Absents/Excusé : C. Petit, A. Favre, C. Gicquel

A été nommée secrétaire : A. Blanc

Le compte rendu du 27 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Nom(s) : Mme Anne BLANC

Il est ensuite procédé au vote : Mme Anne BLANC est désigné(e) secrétaire de séance.

PERSONNEL – Services techniques – Création d'un poste d'agent contractuel sur emploi non permanent – Eté 2018

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de faire face à un accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer l'équipe des services techniques en créant un poste d'adjoint technique à temps complet.

Ce poste sera créé pour la période allant du 1^{er} au 31 août 2018 et pourra être occupé par différentes personnes en fonction des disponibilités des postulants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 et indice majoré 325 attaché au grade d'adjoint technique.

Les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'unanimité, le Conseil accepte :

- **De créer** le poste d'adjoint technique à temps complet pour la période allant du 1^{er} au 31 août 2018
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

PERSONNEL – Création de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Ainsi, il lui appartient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année en cours.

Un agent remplit les conditions d'avancement de grade à savoir :

- Filière administrative : d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe

Préalablement à la nomination de l'agent, il convient de créer l'emploi correspondant au grade d'avancement précité et parallèlement supprimer l'emploi d'origine.

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire qui se réunira le 17 mai prochain, le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- **De créer** l'emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2018 afin de permettre la nomination de l'agent au titre de l'avancement de grade
- **De supprimer** les emplois d'origine tel que détaillé dans le tableau joint en annexe
- **De mettre à jour** le tableau des effectifs de la collectivité tel que joint en annexe

Tableau des effectifs mise à jour au 1^{er} juin 2018

Emplois	Grade	Nb ouvert	Pourvu	Vacant	Temps
ADMINISTRATIF					
DGS	Attaché principal	1	1		100%
Dossiers spécifiques - Urbanisme et marchés publics	Attaché	1	1		100%
Comptabilité – RH	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1		100%
Accueil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1 – Poste supprimé à compter du 01/06/18		100%
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1 – A compter du 01/06/2018		100%
TECHNIQUE					
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	1	1		100%
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	3	3		100%

Régie de recettes de la Bibliothèque et de la salle des fêtes de Beaumont - Modification

Par délibération 2015-55 en date du 21 juillet 2015, le Conseil Municipal a institué une régie de recettes pour la Bibliothèque et la location de la salle des fêtes de la commune prévoyant le versement d'une indemnité de responsabilité au régisseur ou son suppléant.

Par délibération en date du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal a mis en place le nouveau régime indemnitaire des agents.

L'article 5 du décret 2014-513 du 20 mai 2014 prévoit que « l'IFSE et le CIA sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre de la fonction publique et du ministre chargé du budget »

L'arrêté du 27 août 2015 ne faisant pas mention des indemnités de régisseurs, il convient donc de modifier la délibération 2015-55 en supprimant les articles 13 et 14 du règlement de régie.

Les arrêtés individuels seront mis à jour au regard de la présente délibération.

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil accepte, à l'unanimité :

- **De modifier** la délibération 2015-55 instituant une régie de recettes pour la bibliothèque et la salle des fêtes de la commune en supprimant toute référence au versement d'une indemnité de régie.

Attribution des subventions au titre de l'année 2018

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions versées au titre de l'année 2018 sur la base des propositions de la Commission Vie Associative qui s'est réunie le 20 mars dernier.

Les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice en cours, le Conseil Municipal accepte d'attribuer, à la majorité des voix (P.Meylan et C. Seifert n'ayant pas pris part au vote) :

- les subventions 2018

SUBVENTION – Travaux d'accessibilité de la Mairie et de ses abords – Transformation de la demande de FDDT en Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – Autorisation de signer

Par délibération 2018-22 en date du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a autorisé la demande de participation financière au titre du FDDT pour les travaux de mise aux normes PMR de la Mairie et de ses abords.

Le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) est appelé à se substituer au Fonds Départemental de Développement des Territoires.

La demande de participation financière faite au titre de FDDT sera donc présentée au titre de ce nouveau contrat.

Le projet de contrat joint en annexe fixe les modalités d'intervention financière du Département. Ce contrat ainsi que la subvention qui pourra être attribuée à la commune est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- **De transférer** la demande de participation faite au titre du FDDT 2018 vers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2018
- **D'approuver** les termes du contrat
- **D'autoriser** M le Maire à signer le présent contrat et ses éventuels avenants

Dotation de soutien à l'investissement local 2018 – Demande de participation financière

Le gouvernement a décidé de maintenir et de consolider le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place en 2016 afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

La dotation pour 2018 est constituée d'une enveloppe unique d'un montant de 615 millions d'euros. Le montant de l'enveloppe financière délégué à la Haute Savoie au titre de l'année 2018 s'élève à 3.687 millions d'euros.

Une demande de participation financière peut être présentée au titre de la « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

A compter de l'année 2018, les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention pour un projet pour lequel elles n'exercent pas la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics.

Compte-tenu des besoins d'extension du groupe scolaire dont le montant des travaux est estimé à 4.000.000 € HT hors maîtrise d'œuvre et concours d'architectes, la commune entend solliciter une participation financière à hauteur de 500.000 € au titre de cette dotation suivant le dossier joint en annexe.

Cette participation financière sera reversée au SIVU (imputation de dépenses : 2041582) dans les deux mois qui suivent sa perception par la commune (imputation de recette 1321).

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil, qui autorise, à l'unanimité :

- M le Maire à solliciter une participation financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local suivant les termes du dossier
- M le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014

Par délibération n°2014-29 en date du 8 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil Municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- **Décision 2018-07 du 14/03/2018** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 2519 sise 130 Grand Rue à Beaumont
- **Décision 2018-08 du 23/03/2018** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 2320-2321-2323 sises Allée des Bastides à Beaumont
- **Décision 2018-09 du 03/04/2018** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées A 1306-1445 sises 86 Route des Pitons à Beaumont
- **Décision 2018-10 du 03/04/2018** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées A 1665-1443 sises 171 Chemin sous le château à Beaumont
- **Décision 2018-11 du 06/04/2018** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 655-656 sises 108 Allée des Coteaux du Salève à Beaumont
- **Décision 2018-12 du 06/04/2018** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 1934 et les 1/48^{ème} des parcelles B 1876-1877-1883-1884-1886-1887-1890-1895-1899-1900-1912-1916-1917-1957 sises Clos Des Vernes 385 Rue Beaupré à Beaumont

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fait à Beaumont, le 17 mai 2018

Le Maire

C. ETCHART

4

